

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 04 avril 2024

La secrétaire de séance : DUPONT Brigitte

Délibération n°24-04-40 :

Objet : Modification du tableau des emplois - Création de deux emplois d'adjoint d'animation

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

**Etaient présents** : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / FLAMEY Martine / WATTIER Christiane / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / COZETTE Bruno / MATER Rudy / COSSART Morgan / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

**Etaient absents** : LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Brigitte DUPONT est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour : 18
- Contre : 04
- Abstention : 00

**EXPOSÉ :**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis favorable de la commission Modernisation du service public du 28 mars 2024,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint d'animation à temps non complet pour les besoins du service Jeunesse.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création de deux emplois d'adjoint d'animation permanent à temps non complet pour une durée de 20 heures hebdomadaires.
- Ces deux emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Filière : Animation

Le conseil municipal après en avoir délibéré , à 18 voix pour, 04 voix contre et 00 abstention, adopte la décision de création de deux postes d'adjoint d'animation .

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

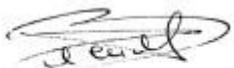
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**Signatures :**

Le(la) secrétaire de séance,



Le Maire,

